



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 11407

Numéro SIREN : 348 461 443

Nom ou dénomination : BM&A

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2017 sous le numéro de dépôt 78044

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 28-07-2017

N° DE DEPOT : 2017R078044

N° GESTION : 1998B11407

N° SIREN : 348461443

DENOMINATION : BM&A

ADRESSE : 11 rue de Laborde 75008 Paris

DATE D'ACTE : 28-06-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 €
Siège social : 11, rue de Laborde - 75008 Paris
348 461 443 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2017**

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement confiés à :

- la société SEFRACO, société anonyme dont le siège social est à MONTPELLIER (34000) Parc Euromédécine 86 rue du Caducée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 333 464 030, représentée par Mme Sabine RIGONI,
- et à Monsieur Sébastien GIORDANO né le 15 août 1977 à Sète (34) demeurant à Agde (34300) rue Dessaix, arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022 à tenir en 2023, et de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions de l'article L.823-1 alinéa 2 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
M. Éric SEYVOS